FINANCIERE ROSANE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500 euros
Siège social : 50, rue Copernic
75116 - PARIS
392 912 267 – RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq,
Le 15 décembre à 10 heures,

Les associés de la société **FINANCIERE ROSANE,** société à responsabilité limitée au capital de 6.500 euros divisé en 65 parts sociales de 100 euros de nominal chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Stéphane LE HUIDOUX,
 propriétaire de vingt-cinq parts sociales.....25 parts

- Monsieur Thierry SARTRE,
 propriétaire de vingt-cinq parts sociales.....25 parts

- Monsieur Cédric RIGAUDY,
 propriétaire de cinq parts sociales5 parts

- La société HECCO,
 propriétaire de cinq parts sociales5 parts

- La société FIZE CONSEIL,
 propriétaire de cinq parts sociales5 parts

Total égal au nombre de parts composant
le capital social : soixante-cinq parts, ci65 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par **Monsieur Cédric RIGAUDY** en sa qualité de co-gérant de la société.

Monsieur le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ***Transformation de la société en société par actions simplifiée,***
- ***Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme,***

- ***Désignation des Dirigeants de la société sous sa nouvelle forme,***
- ***Modification corrélative des statuts.***

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, connaissance prise du rapport du Commissaire à la transformation, Monsieur Eric LASSEIGNE, sur la situation de la société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la société et les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce :

- constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social,
- approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social,
- et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, consécutivement à la résolution précédente, décide, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L.227-3 du Code de commerce, de **transformer la société en société par actions simplifiée (SAS) à compter de ce jour.**

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiés et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la Loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 6.500 euros. Il sera désormais divisé en 65 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront remises aux associés à raison d'une action pour une part sociale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la société de société à responsabilité en société par actions simplifiée, la collectivité des associés adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire restera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, en conséquence des résolutions qui précèdent, prend acte de la fin des mandats de co-gérants de Messieurs Stéphane LE HUIDOUX, Thierry SARTRE et Cédric RIGAUDY à compter de ce jour et nomme en qualité de Présidente de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société FIZE CONSEIL sarl
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Dont le siège est 77 chemin de Bellevue 78400 – CHATOU
Immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 818 383 655 RCS VERSAILLES
Représentée par son Gérant Monsieur Ramtin Zinalzadegan

La Présidente est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. La Présidente est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, la Présidente agira dans les limites fixées par les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Ramtin Zinalzadegan ès-qualités déclare accepter les fonctions de Présidente de la société FINANCIERE ROSANE qui viennent de lui être confiées.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de se réunir ultérieurement pour décider de la rémunération de la Présidente. Elle pourra toutefois obtenir remboursement, sur justificatifs, des frais engagés dans le cadre de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 30 septembre 2026, n'a pas à être modifiée du fait de l'adoption de la forme de société par actions simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre II du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées.

La gérance de la société sous sa forme à responsabilité limitée présentera lors de la décision qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des Associés conformément aux nouveaux statuts et aux dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice en cours seront approuvés par les Associés selon les règles fixées par les nouveaux statuts.

Les Associés devront statuer également sur le quitus à accorder à la gérance de la société sous son ancienne forme.

Le bénéfice dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

Les fonctions de la gérance, assumées par Messieurs Stéphane LE HUIDOUX, Thierry SARTRE et Cédric RIGAUDY, prennent fin à compter de ce jour sous réserve des décisions prises ci-dessus relatives à leur rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent et de l'acceptation de ses fonctions par la Présidente, la collectivité des associés constate que la transformation de la société à responsabilité limitée FINANCIERE ROSANE en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Stéphane LE HUIDOUX	Stéphane Le Huidoux
Thierry SARTRE	Thierry Sartre
Cédric RIGAUDY	Cédric RIGAUDY
Société HECCO représentée par Cyril HENIQUE, gérant	Cyril HENIQUE
Société FIZE CONSEIL Représentée par Ramtin ZINALZADEGAN, gérant	Ramtin Zinal

Signature: Ramtin ZInal
Ramtin ZInal (Dec 15, 2025 17:11:21 GMT+1)

Email: rzinal@igrec-conseil.com

Signature: Cedric Rigaudy
Cedric Rigaudy (Dec 15, 2025 17:12:59 GMT+1)

Email: crigaudy@igrec-conseil.com

Signature: Stéphane Le Huidoux
Stéphane Le Huidoux (Dec 15, 2025 17:14:03 GMT+1)

Email: slehuidoux@igrec-conseil.com

Signature:

Email: tsartre@igrec-conseil.com

Signature: Cyril Henique
Cyril Henique (Dec 15, 2025 18:35:50 GMT+1)

Email: chenique@igrec-conseil.com

DOME AUTOMATIC

Final Audit Report 2025-12-15

Created:	2025-12-15
By:	Ramtin ZInal (rzinal@igrec-conseil.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAfXZH7s61Qc1nuAIAeMWbX4shYifp8WqZ

"DOME AUTOMATIC" History

Document created by Ramtin ZInal (rzinal@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 4:10:18 PM GMT

Document emailed to Ramtin ZInal (rzinal@igrec-conseil.com) for signature
2025-12-15 - 4:10:23 PM GMT

Document emailed to Cedric Rigaudy (crigaudy@igrec-conseil.com) for signature
2025-12-15 - 4:10:23 PM GMT

Document emailed to Stéphane Le Huidoux (slehuidoux@igrec-conseil.com) for signature
2025-12-15 - 4:10:23 PM GMT

Document emailed to Thierry Sartre (tsartre@igrec-conseil.com) for signature
2025-12-15 - 4:10:23 PM GMT

Document emailed to Cyril Henique (chenique@igrec-conseil.com) for signature
2025-12-15 - 4:10:23 PM GMT

Email viewed by Ramtin ZInal (rzinal@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 4:10:39 PM GMT

Email viewed by Cedric Rigaudy (crigaudy@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 4:10:45 PM GMT

Document e-signed by Ramtin ZInal (rzinal@igrec-conseil.com)
Signature Date: 2025-12-15 - 4:11:21 PM GMT - Time Source: server

Email viewed by Stéphane Le Huidoux (slehuidoux@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 4:11:35 PM GMT

Email viewed by Thierry Sartre (tsartre@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 4:12:32 PM GMT

Document e-signed by Cedric Rigaudy (crigaudy@igrec-conseil.com)
Signature Date: 2025-12-15 - 4:12:59 PM GMT - Time Source: server

Document e-signed by Thierry Sartre (tsartre@igrec-conseil.com)
Signature Date: 2025-12-15 - 4:13:35 PM GMT - Time Source: server

Document e-signed by Stéphane Le Huidoux (slehuidoux@igrec-conseil.com)
Signature Date: 2025-12-15 - 4:14:03 PM GMT - Time Source: server

Email viewed by Cyril Henique (chenique@igrec-conseil.com)
2025-12-15 - 5:34:19 PM GMT

Document e-signed by Cyril Henique (chenique@igrec-conseil.com)
Signature Date: 2025-12-15 - 5:35:50 PM GMT - Time Source: server

Agreement completed.
2025-12-15 - 5:35:50 PM GMT

Adobe Acrobat Sign